



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 novembre 2019

Communiqué de presse **Demandes de subvention 2020** **DAC de la Martinique**

Vous souhaitez solliciter une aide financière auprès de la direction des affaires culturelles de la Martinique au titre de 2020.

La date limite de dépôt des demandes de subvention pour l'exercice budgétaire 2020 (tous secteurs confondus et hors appels à projets spécifiques) est fixée au **31 décembre 2019**.

Vous pourrez compléter votre demande en cours d'année 2020 mais aucune demande de subvention ne sera prise en compte après cette date limite du 31 décembre 2019.

Votre demande de subvention comprend le formulaire CERFA 12156*05 téléchargeable sur le site internet de la DAC de la Martinique ainsi qu'un descriptif de votre projet. Ces éléments doivent être adressés au service concerné au sein de la Direction des affaires culturelles (par courrier ou en version numérique dématérialisée). Les contacts de vos interlocuteurs à la Direction des affaires culturelles sont disponibles sur le site de la [DAC Martinique](#).

Nous vous rappelons également que toutes les autres démarches peuvent être effectuées sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr.

Nous vous prions de bien vouloir mentionner, pour tout soutien apporté par la Direction des affaires culturelles de la Martinique, les logos du Ministère de la culture et de la Préfecture de la Martinique ainsi que les mot-dièses #dacmartinique et #prefet972 pour toute communication sur les réseaux sociaux.

Contacts :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Martinique>

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Martinique/Actualites-de-la-DAC-Martinique/Demandes-de-subvention-pour-2020>

DAC, 54 rue du Professeur Raymond Garcin 97200 FORT-DE-FRANCE

Tél : 0596 60 05 36 Mél : secretaire.martinique@culture.gouv.fr